



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Laicite-un-enjeu-de-societe>

Laïcité, un enjeu de société ?

- ACTUALITÉS - Actualité locale -

Date de mise en ligne : lundi 27 février 2017

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

La laïcité face au retour des identités religieuses. Modèle français, problèmes européens.

Le 23.02.2017, l'association quimpéroise « La libre pensée » a fait venir **Denis PELLETIER*** pour traiter du sujet.

En une heure, il a dressé un panorama de la situation actuelle, comparant le modèle français - édifice juridique à vocation émancipatrice, qui ne « reconnaît » aucun culte - à celui des pays environnants, pointant comment chaque état « contient » la volonté de pouvoir des religieux, resituant plusieurs problématiques dans leur histoire :

- ▶ de la « guerre des 2 France » à la démocratie,
- ▶ des révolutions successives à la modernisation des politiques : les avancées de la démocratie, contre les religions autoritaires ...

Il a indiqué comment la laïcité était actuellement déstabilisée par le droit européen et par la mondialisation du fait religieux.

Il a également rappelé l'engagement des autorités religieuses de notre pays sur les questions de société concernant **le genre** (mariage pour tous), **la vie** (*PMA, accompagnement des mourants, euthanasie ...*), sur la **montée des identités religieuses** (*identité individuelle selon St Augustin contre les identités collectives, repli-refuge de certains dans la religion*).

Il a détricoté le mythe du "**grand remplacement**" à coup de statistiques, pointant néanmoins au passage combien l'islam réinterrogeait la notion d'identité nationale.

Très satisfait de l'évolution de la loi de 1905 avec la loi du 31 décembre 1959 (dite loi Debré) et celle du 15 mars 2004 sur les signes ostentatoires à l'école, il a été interrogé sur le caractère propre des établissements catholiques d'enseignement : "N'y a-t-il pas un décalage entre la communication de ces établissements et ce que stipule leur statut (juin 2013)" ?

art. 8 de ce statut : Aujourd'hui comme hier, l'Église catholique est engagée dans le service de l'éducation. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du Christ : travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut. De cette mission, dans chaque diocèse, l'évêque est le responsable premier et le garant... ».

Le conférencier a rapidement convenu qu'effectivement ces établissements avaient une vocation prosélyte.

Il fut bien embarrassé lorsque le questionneur poursuivit par : « Qu'en est-il de la liberté de conscience des enfants ? ». Puis : « Comment se fait-il qu'un état constitutionnellement laïque puisse subventionner de telles institutions ? »

Embarrassé encore au sujet du concordat à la suite de cette question : « Vous êtes catholique progressiste et vous habitez Strasbourg. Comment vivez-vous cet épisode de la semaine dernière où un nouvel archevêque a été nommé - évêque qui, dans le cadre de ses fonctions au sein des aumôneries militaires s'autorisait à s'opposer à l'IVG (en février 2015, il assimilait l'avortement à une arme de destruction massive, parlant de terrorisme...), au mariage pour

tous, à l'euthanasie (des folies) - ... quand vous apprenez que le Président de la République a participé à cette nomination ? »

Notes :

- ▶ Le conférencier préfère l'expression Séparation de l'Eglise et de l'Etat à celle de Séparation des Eglises et de l'Etat, justifiant cette position par l'organisation interne que seule possède l'Eglise catholique, contrairement aux autres cultes. C'est ignorer que la laïcité concerne toutes les options spirituelles. La D.D.H.C. de 1789 ne dit-elle pas : « Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ? ». *Utiliser le singulier permet à bien des adversaires de la laïcité de cultiver une posture de victime, cette posture qui fausse tant de débats aujourd'hui.*
- ▶ Si la composition de comités d'éthique a été évoquée, il n'a pas été beaucoup question du citoyen - ou de ses représentants - tout au long de cette soirée. Pourtant ce sont eux qui élaborent la loi commune. Comme l'a récemment rappelé F. Hollande : « **La République ne reconnaît ni race, ni couleur de peau, ni communauté. Elle ne reconnaît que des citoyens libres et égaux. Et ce n'est pas négociable.** »



Une soirée qui fait apparaître combien il est important de continuer à débattre de ce principe central pour notre modèle républicain et pour la paix des générations à venir !

Une nécessité-même en ces temps d'élections ...



**Ancien directeur de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne, qui s'est présenté comme historien spécialiste du catholicisme du 17ème siècle à nos jours, responsable de la chaire « Histoire et sociologie de Catholicisme contemporain.*

BMP